



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0287

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité AXELERA - Opération plan campus - Projet de construction de la plateforme d'innovation Axel'One - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellés, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0287**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité AXELERA - Opération plan campus - Projet de construction de la plateforme d'innovation Axel'One - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet Axel'One est un projet de plateforme d'innovation collaborative en lien avec le pôle de compétitivité AXELERA, qui s'organise autour de 3 ensembles immobiliers dédiés à la recherche et au développement (R&D). Le module dit Campus est destiné à accueillir des projets d'expérimentation à petite échelle (échelle "laboratoire"), en amont des phases pré-industrielles. Situé sur le Campus Lyontech - la Doua, il se concrétise par la construction d'un bâtiment d'une surface de 2 000 mètres carrés. Ce projet a été identifié par ailleurs dans les projets lyonnais "Lyon Cité Campus", adressés en réponse au Plan Campus national.

Par délibération n° 2012-3395 du 10 décembre 2012, le Conseil de communauté a approuvé le programme technique détaillé de construction de la plateforme d'innovation collaborative Axel'One Campus par l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) et l'Université de Lyon (pôle de recherche et d'enseignement supérieur -PRES-), ainsi que le coût d'opération d'un montant total de 5 750 000 €. Le Conseil a également autorisé le Président par cette délibération à signer la convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat à la Communauté urbaine de Lyon pour la construction du bâtiment destiné à abriter la plateforme d'innovation Axel'One Campus.

Dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre, plusieurs adaptations ont été apportées au projet par rapport au contenu du programme technique détaillé. Il s'agit principalement :

- de la modification du terrain d'assiette (décalage du bâtiment en direction de la rue des Arts, aligné sur les pignons des bâtiments environnants et annexion au périmètre de l'opération d'une bande de terrain dégagée par ce transfert). Un découpage parcellaire a été réalisé par l'Université de Lyon en ce sens,
- de la modification du principe de distribution des gaz et des surfaces d'activités tertiaires afin d'optimiser celles-ci en fonction des besoins des utilisateurs,
- de la suppression des prestations d'aménagement fixes de laboratoires, celles-ci étant désormais effectuées par l'association Axel'One.

Ces adaptations sont sans incidence sur le montant de l'enveloppe financière de l'opération qui reste inchangé, le pré-équipement de certains kits initialement prévus vides étant financé à concurrence des économies réalisées.

Un avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée a été établi par le Rectorat afin de prendre en compte les adaptations au contenu du programme technique détaillé ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications apportées au contenu du programme technique détaillé de construction de la plateforme d'innovation collaborative Axel'One Campus résultant des études de maîtrise d'œuvre du projet.

2° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage du 28 février 2013 confiée par l'Etat (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche -MESR-) à la Communauté urbaine de Lyon pour la construction du bâtiment destiné à abriter la plateforme d'innovation Axel'One Campus.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.